

Le fichage des compétences à l'assaut du droit du travail

Nous sommes membres du **CNRBE (Collectif National de Résistance à Base Élèves) qui lutte contre le fichage tout au long de la vie**. Les Europass, le Passeport orientation et formation et le LPC (Livret Personnel de Compétences) appellent donc toute notre attention.

Nous nous adressons à vous afin de vous démontrer les ravages que le fichage des « compétences » ne manquera pas de produire sur les conventions collectives et sur le droit du travail, déjà bien mis à mal par le remplacement progressif des qualifications collectives par des « compétences » individuelles.

Qui sommes-nous ?

Le CNRBE s'est créé en 2008 pour rassembler au niveau national toutes les énergies dans la lutte contre Base Élèves premier degré. Il regroupe des organisations nationales ou départementales, des citoyens, des élus, des enseignants, des parents d'élèves, des syndicalistes, des défenseurs des droits de l'homme et du citoyen, ... Depuis 2008, la lutte s'est élargie au fichage de la jeunesse (second degré, université).

Le CNRBE agit pour que les outils et structures mises en place (informatisation, « formation tout au long de la vie¹ », ...) n'hypothèquent pas l'avenir des enfants, jeunes, travailleurs et citoyens, et pour que les droits de l'homme et de l'enfant soient respectés.



De l'Europass au livret de compétences

Le fichage des compétences est la déclinaison dans notre système éducatif de l'Europass, voulu par le patronat européen, et instauré avec le concours des institutions européennes. L'Europass recueille de manière détaillée et numérique des données sur la vie scolaire et professionnelle du salarié ou du demandeur d'emploi. Il est présenté comme devant permettre à tout travailleur européen de chercher du travail partout en Europe.

Il constitue une violation de la vie privée des travailleurs notamment parce que des données personnelles au salarié ou demandeur d'emploi ne lui appartiennent plus². Mais pas seulement.

On observe un recul massif du droit du travail depuis le premier « choc pétrolier », conséquence de l'atomisation du marché du travail par dispersion géographique et diversité des statuts : recul des grosses unités industrielles, développement de la sous-traitance, précarisation des statuts, développement des contrats à durée déterminée, de l'intérim et du temps partiel subi, développement du télétravail, ... Cela déstabilise les conventions collectives, disperse la force syndicale et remet en cause les résistances collectives.

L'Europass et le fichage des compétences, par leur recueil électronique des parcours détaillés, suppriment l'effet paritaire des diplômes : là où le diplôme suffisait pour postuler et être déclaré apte au poste, il faut maintenant que les conditions même d'obtention des diplômes soient validées par l'employeur, diplômes sur le contenu desquels il influe déjà trop fortement par une trop grande tentation de mise à son service du système éducatif. L'Europass et le fichage des compétences individualisent à l'extrême le travailleur et participent donc au renforcement de l'atomisation du marché du travail.

1 Si, de devoir obligatoire et hors du temps de travail qu'elle est devenue, la « formation tout au long de la vie » redevient droit, et exercice facultatif, principalement sur le temps de travail.

2 En 2003, un accord interprofessionnel, signé par toutes les organisations syndicales, prévoyait, juste avant l'Europass, un « passeport formation » non numérique et appartenant au salarié ou demandeur d'emploi.

Le parcours de chacun devenant singulier, l'Europass rend progressivement caducs les diplômes, certifications et qualifications collectives, les salaires négociés et garantis collectivement, les contrats collectifs de travail, le code du travail et ses inspecteurs, les conseils de prud'hommes et même les syndicats.

Le fichage des compétences, jusqu'à présent insuffisamment contesté et combattu, constitue ainsi le meilleur levier pour livrer chaque travailleur à un marché du travail européen, voire mondial, débarrassé de toute règle collective.

Le développement qui suit a pour but de vous apporter des arguments contre le fichage des compétences, de partager avec vous notre vision de ses enjeux et, nous l'espérons, de lutter ensemble, pour défendre le droit du travail, contre ce fichage dévastateur.

L'éducation : un domaine juteux à marchandiser

Dans le domaine de l'éducation, le patronat européen agit depuis une vingtaine d'années pour soumettre l'éducation aux seuls impératifs du marché. Pour mieux dessaisir les citoyens de leur choix et les États (complices, souvent) de leurs prérogatives en matière d'éducation, depuis le début, les textes européens englobent l'éducation et la formation initiale avec la formation professionnelle, qui, elle, est du ressort européen.

Le marché de l'éducation est en effet très alléchant et le patronat, le monde de la finance veulent l'accaparer à leur profit. La place privilégiée du numérique dans le projet de loi d'orientation et de programmation pour refonder l'école de la République en est un élément majeur³, mais aussi le marché de l'évaluation et du contrôle de la population.

Une instrumentalisation économique de l'École⁴

Mais pour le patronat, il ne suffit pas de faire de l'argent avec l'éducation.

Il s'agit ni plus ni moins de transformer la raison d'être de l'École et de l'Université : non plus former des citoyens libres et égaux, mais formater avant tout des salariés, flexibles, adaptables à souhait, soumis et privés d'organisation collective. Ce travail de lobbying est peu connu du grand public. Le fichage des compétences en est l'aboutissement, mais les grandes lignes des réformes éducatives sont imprégnées, voire dictées par les désirs patronaux.

Le patronat se défait ainsi de sa responsabilité en matière de formation des salariés, en en déplaçant une grosse partie vers l'Éducation Nationale. La stratégie patronale vise bien entendu à faire des économies tout en altérant et détournant les objectifs de l'École.

Les propositions du MEDEF lors des négociations sur la sécurisation de l'emploi⁵ et l'évolution du travail depuis une quarantaine d'années illustrent encore les tentatives constantes pour réduire ces « coûts » que sont les conventions collectives et les droits sociaux.

Durant cette même période, le management productiviste, autoritaire et culpabilisant, s'est déployé et ébranle les travailleurs : des objectifs impossibles à atteindre, des concepts vidés de leur substance et pervertis par la novlangue⁶, la confusion volontaire entre la critique du tra-

3 Le président de la commission de la concertation (qui a précédé ce projet de loi), qui traitait entre autres du numérique, est un lobbyiste acharné de l'économie numérique dans l'éducation.

4 Reprise de la formule de Nico Hirtt (voir ci-dessous, page 3).

5 Contrat de travail moins solides, avec notamment des « contrats intermittents », licenciements plus faciles, atteinte aux recours en justice et limitation des sanctions menaçant le patronat, ...

6 Que signifient aujourd'hui des mots comme « projet », « perspectives personnelles et professionnelles » ?

vail fourni et celle de la personne, l'injonction à se soumettre ou partir, ...

L'objectif du patronat est que les travailleurs se retrouvent le plus seuls possible dans un contexte de guerre de tous contre tous que les néoconservateurs cultivent et justifient par « l'impitoyable compétition mondialisée » et les « dangers qui nous cernent ».

Est-ce une coïncidence ? On assiste au même moment à un recul des services publics, du rôle de l'État garant des droits sociaux, ainsi qu'à une précarisation d'une partie croissante de la société.

Le droit du travail, durement obtenu par la lutte de plusieurs générations de nos aînés, est attaqué de toute part. Le fichage des compétences, outre les problèmes qu'il pose en pédagogie et dans le domaine des droits de l'homme et du citoyen, sera-t-il l'arme décisive du patronat et du monde de la finance pour liquider les conventions collectives ?

Comment le fichage des compétences s'est-il mis en place au niveau européen ?

C'est l'OCDE, Organisation de Coopération et de Développement Économiques, sous l'influence de l'ERT, European Round Table, consortium de grands patrons européens, qui est à l'origine des huit compétences-clés recommandées par le conseil et le parlement européens en 2006. Les sept compétences-clés du socle commun français en sont un copié-collé presque parfait, à l'exception de la compétence européenne « esprit d'initiative et d'entreprise », intégrée à la 7^{ème} française « autonomie et initiative », « l'esprit d'entreprise » en moins. Les documents annexes du projet de loi d'orientation de l'Éducation Nationale de 2012 s'emparent cette fois de « *l'esprit d'initiative et la compétence à entreprendre* »⁷.

Dès 1998-1999, le « Processus de Bologne » a harmonisé l'enseignement supérieur : « comparabilité des diplômes », « système de crédits », « apprentissage et formation tout au long de la vie ». L'Europass est créé en 2004. Un cadre de référence des qualifications pour l'enseignement supérieur est adopté en 2005. Les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie sont recommandées par l'Europe en 2006 (voir leur origine patronale ci-dessous). En 2008 est décidée la mise en concordance au niveau européen (échéance 2012, respectée par la France) des diplômes et certifications.

Le chercheur belge Marcel Crahay⁸ éclaire le cheminement des compétences : entreprises, OCDE, institutions européennes, formation, enseignement général, sciences de l'éducation. Il pose la question : « *Quel statut scientifique attribuer au concept de compétence venu du dehors de la science ?* »⁹

Pour Nico Hirtt, un autre chercheur belge, il s'agit d'une « instrumentalisation économique de l'école ». Pour lui, plusieurs choses peuvent expliquer le développement de l'approche par compétences :

- La nouvelle organisation du travail, liée au développement des services et des technologies de l'informatique et de la communication, favorise la polyvalence (par opposition au taylorisme) et donc des compétences multiples.

7 Seraient-ils désormais politiquement corrects pour le ministère et les enseignants ?

8 La Belgique a été un des premiers pays à mettre en place ce concept de « compétences » à l'école et Marcel Crahay en a été initialement l'un des promoteurs (<http://www.enseignons.be/actualites/2006/10/14/le-glas-des-competences/>). Aujourd'hui, il est l'un des plus critiques à leur égard <http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/pages/2009/103dos-compcrahay.aspx>

9 Il faut remarquer ici que ces « compétences » venues du patronat et du monde du travail sont très différentes des compétences utilisées par les pédagogues constructivistes (par exemple en pédagogie Freinet). Les premières se présentent comme plus durables et se substituent aux savoirs supposés obsolètes, vieillissants alors que les secondes sont un point d'appui pour l'acquisition des savoirs accumulés par l'Humanité et constamment enrichis.

- La polarisation du marché du travail voit croître des postes de très haut niveau et des postes de faible qualification¹⁰ : le bagage commun plausible, ce sont les compétences.
- L'instabilité de l'environnement économique et technologique et l'accélération des changements empêchent de définir à l'avance les qualifications précises dont l'économie aura besoin¹¹.

Le patronat et les institutions européennes ont voulu unifier les systèmes nationaux d'éducation afin qu'ils permettent de constituer un marché unique des travailleurs (et non plus un marché du travail), de jauger et rémunérer les travailleurs sur la base de « compétences » individuelles et non plus sur celle de qualifications collectives. On retrouve, dans l'accord français sur la sécurisation de l'emploi du 11 janvier 2013¹², cette notion d'isolement de chaque travailleur dans la relation à son employeur : en faisant des « compétences » le premier critère pour l'ordre des licenciements pour motif économique (avant l'ancienneté et les charges de famille...), on donne les pleins pouvoirs à la subjectivité de l'employeur. On est très éloigné de l'objectif de circuler facilement en Europe pour travailler, utilisé en trompe-l'œil.



Voici quelques aspects flagrants de ce lobbying patronal autour des compétences-clés dans l'Éducation, dans le champ de ce qu'on appelle l'économie de la connaissance (stratégie 2020 de la Commission européenne) :

« Nous discutons avec 40 branches professionnelles européennes : elles ont des besoins communs et nous essayons de les aider à mettre en place des systèmes d'accréditation des compétences communes, ce qui facilitera la mobilité des salariés et donc sera un moyen de lutter contre le chômage en Europe. Le test d'accréditation permettra de juger le candidat à un emploi, non sur les connaissances générales jugées par un diplôme, mais sur les compétences très pointues recherchées par les entreprises. »

La commissaire européenne à l'Éducation et à la formation dès 1996.

« Les compétences sont essentielles dans une société fondée sur la connaissance et garantissent davantage de souplesse de la main d'œuvre. La flexibilité de celle-ci lui permet de s'adapter plus rapidement à l'évolution constante du monde caractérisé par une plus grande interconnexion. »

Le parlement et le conseil européens.

« Je veux que l'on puisse ajuster les préoccupations des entreprises et les nôtres [...] L'Éducation Nationale est capable de changer le contenu de ses diplômes et de ses formations pour répondre rapidement aux besoins de l'économie et des entreprises ; elle est mobile. La co-éducation, c'est aussi cela. »

Le ministre de l'Éducation Nationale dans Les Échos du 3 octobre 2012.

Et en France justement ?

Dans le cadre du réseau européen KEYCONET de promotion des compétences clés dans l'enseignement scolaire, est signé en 2010 l'accord entre le MEDEF et le Ministère de l'ensei-

10 Les Macjobs et les Mejobs (Goos et Manning) illustrent la polarisation des emplois entre ordinateurs et fast foods.

11 Mais cela a-t-il jamais été possible ? C'est seulement la lenteur des changements technologiques qui a permis jusqu'alors de masquer cette difficulté. Et comme tenir ses salariés à jour, dans un environnement changeant rapidement, représente un « coût » en forte hausse à la fois en terme de formation mais aussi de manque à gagner, les entreprises tentent donc de se défausser en bonne partie sur la collectivité.

12 Dans le même accord, la création d'un "conseil en évolution professionnelle" fait la part belle aux compétences.

gnement supérieur pour la mise en place, dans une quinzaine de pôles universitaires, de référentiels « intelligence économique et nouveaux risques du 21^{ème} siècle » et « entrepreneuriat et esprit d'entreprendre ». Dans ce cadre également, l'ensemble des référentiels de compétences, dans toutes les universités, pour la licence de 2012, contiennent des compétences transversales et pré-professionnelles dans un pur langage d'entreprise, sans rapport avec l'objet de la licence.

Dans ce contexte, on comprend mieux l'enchaînement qui, à partir du fichier Base-Élèves et de son immatriculation de tous les enfants dès la maternelle avec la Base Nationale des Identifiants Élèves (devenue Répertoire National des Identifiants Élèves), conduit aujourd'hui à l'immatriculation de ceux-ci ainsi que des apprentis jusqu'à l'enseignement supérieur. SIECLE correspond à Base Élèves dans le secondaire ; des applications d'orientation et d'affectation automatiques ont été mises en place, Affelnet pour le passage en 6^{ème} et en seconde, Admission Post Bac pour l'université. Nous ne présenterons pas ici les autres applications numériques qui sont créées régulièrement de la maternelle à l'université, constituant autour du LPC (Livret Personnel de Compétences) un redoutable arsenal liberticide de fichiers, aux données très sensibles, qui communiquent entre eux grâce à l'INE (Identifiant National Élève).

La dépossession de son propre parcours et de la manière d'en parler, de le présenter

Une des conséquences majeures est la transformation du livret scolaire personnel, propriété de l'enfant et de sa famille, en un livret électronique qui ne leur appartient plus et constitue la première brique d'un CV électronique, normé et de fait obligatoire, qui leur échappe également.

Ainsi, de 2007 à 2010, ont été créés un LPC obligatoire enregistrant les nouvelles « compétences » scolaires et comportementales, puis à titre « expérimental » un livret de compétences englobant des « compétences » extrascolaires pour finir, institué par la loi de 2009, par le « passeport orientation et formation » (l'Europass, version française) dont chaque demandeur d'emploi doit être muni¹³.

En 2012, le Conseil de l'Union Européenne recommande l'utilisation de l'Europass pour valider les acquis d'apprentissages non formels ou informels. Il s'agit d'harmoniser les pratiques entre États européens, la plupart ne disposant pas encore de « système de validation élaboré », afin que les compétences acquises hors du système éducatif puissent « profiter » aux individus comme à la compétitivité de l'Europe.

Le fichage numérique (masqué dans ce texte), l'utilitarisme de tout apprentissage et la soumission aux seuls besoins des entreprises vont-ils s'imposer banalement à toute l'Europe¹⁴ ?

Le fichage tout au long de la vie fait miroiter, pour les jeunes qui ont échoué dans l'Éducation Nationale, l'idée d'une seconde chance par le développement de compétences autres qu'institutionnelles. Certains syndicats ou partis n'y sont pas insensibles. Ne peut-on pas aider les exclus du système scolaire en valorisant leurs expériences personnelles sans leur imposer pour autant un tel fichage liberticide, sans les livrer à une compétition acharnée, qui les obligerait à se vendre en étalant leur vie privée ?

13 Le CV électronique est bien de fait obligatoire. Les textes européens prévoient que chaque État doit fournir une déclinaison de l'Europass à ses citoyens mais il est dit que l'Europass n'est pas « obligatoire » puisque les salariés ont la possibilité ne pas l'utiliser. Et que se passera-t-il si un salarié ne veut pas le présenter ?

14 http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/informal_fr.htm

Quelles sont les conséquences du fichage des compétences ?

Un leurre pédagogique

Nous ne ferons ici qu'effleurer les conséquences pédagogiques les plus graves, car ce n'est pas l'objet de cette lettre. Le fichage détruit l'indispensable rapport de confiance tissé entre l'enfant, sa famille, et l'école. Le fichage des compétences induit un climat de compétition dès la maternelle, qui concerne les élèves, les parents d'élèves, les enseignants et les écoles. Le codage binaire utilisé (1 ou 0, acquis ou non acquis, autre « commande européenne » voulue par le patronat) exclut toute finesse. Il est profondément injuste et cruel (moitié de l'exercice réussie = 0). L'évaluation de nombreuses compétences transversales est subjective. Le droit à l'oubli n'existe plus.

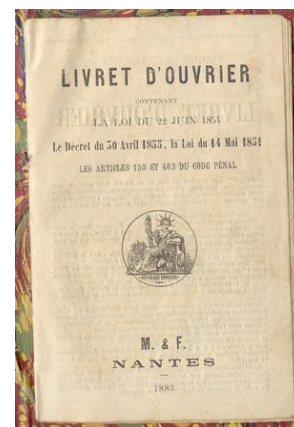
Le fichage favorise le déterminisme, renforce les aspects négatifs de l'effet Pygmalion¹⁵ et systématisé la discrimination. La pédagogie est piétinée¹⁶, standardisée, le sens du métier d'enseignant change : d'éveilleur de conscience, il devient instructeur-évaluateur-ficheur. Le pilotage des enseignants s'appuie sur la politique du chiffre, l'élève devient un objet normalisé de production. L'éducation à la citoyenneté, l'épanouissement et l'émancipation des élèves n'ont plus, dans les faits, leur place.

Des atteintes aux droits de l'homme et du citoyen

De même, nous citons sans les préciser les conséquences en matière de droits de l'homme et du citoyen. La traçabilité numérique des élèves et apprentis ne respecte pas le droit international (Droits de l'Homme et droits de l'enfant) : de très nombreuses données sensibles sont saisies, nul ne peut garantir leur devenir, surtout quand les interconnexions fleurissent et que la CNIL n'est plus le rempart de protection gravé dans le marbre de la Loi de 1978, lors de sa création. Depuis les modifications massives des attributions de la CNIL par la Loi du 6 août 2004, notamment en matière de "mission de service public", la CNIL est devenue une chambre d'enregistrement des déclarations administratives et ses éventuelles préconisations se sont pas suivies par le ministère de l'Éducation Nationale. La CNIL se montre de plus en plus tolérante vis à vis du fichage. La vie privée n'est plus respectée. Les élèves et leurs familles sont stigmatisés et contrôlés, ce qui favorise l'exclusion des plus défavorisés. Le fichage scolaire peut servir à la chasse aux familles de sans papiers. La commercialisation des données est possible et elle a déjà commencé (résultats du brevet et du bac)¹⁷.

Un leurre social

Les conséquences qui nous intéressent le plus dans cette lettre sont celles qui conduisent à une individualisation extrême du rapport au travail. Le livret ouvrier du 19^{ème} siècle était un outil de contrôle social et de restriction de la libre circulation des ouvriers, institué par Napoléon, abrogé sous la Troisième République. Le passeport orienta-



15 Extrait de la notice Wikipedia : *En pédagogie, l'effet Pygmalion (parfois nommé effet Rosenthal & Jacobson) est une prophétie auto-réalisatrice qui consiste à influencer l'évolution d'un élève en émettant une hypothèse sur son devenir scolaire. Le problème est d'importance, car si les enfants des milieux défavorisés réussissent moins bien à l'école que les enfants des milieux favorisés, la cause pourrait ne pas être uniquement liée aux carences de ces enfants et de leurs milieux.*

16 L'OCDE en 2001 : « Les programmes scolaires ne peuvent être conçus comme si tous devaient aller loin. » Le projet de loi d'orientation de 2012 revalorise dans les mots la pédagogie mais le fichage des compétences, consolidé par le même projet de loi, s'oppose radicalement à cet objectif.

17 Le fichier « Admission Post Bac » permet à Google d'exploiter aux États Unis les données enregistrées par les élèves de terminale français pour pouvoir s'inscrire dans l'enseignement supérieur, ce qui ne gêne pas la CNIL.

tion et formation et l'Europass, peuvent séduire, avec les objectifs d'employabilité dans toute l'Europe et de liberté, avec leur aspect moderne et l'apparence d'une démarche volontaire, très perverse, d'auto-fichage. Mais ce sont les livrets ouvriers du 19^e siècle, en pire ! En effet, la dimension numérique de ces outils, qui constituent ni plus ni moins un immense fichage de tous les travailleurs d'Europe, les rend dignes d'un État totalitaire. Ils menacent nos libertés et notre démocratie.

Nous l'avons vu, les Europass remplacent les diplômes, qui effaçaient les conditions d'obtention, par la « certification modulaire de compétences », ces dernières étant imprescriptibles. Tout apparaît sur l'écran du DRH ! Il s'agit donc d'une violation de la vie privée des travailleurs. Les diplômes allaient de pair avec les qualifications collectives. Tout cela disparaît, désormais chacun se vend, valorise son capital personnel, contre les autres. Cela ne peut qu'entraîner un écrasement des salaires, d'ailleurs prévu par la stratégie de Lisbonne, en 2000¹⁸. C'est la fin des rémunérations garanties.

Comme il y a confusion entre individu et capital, il y a confusion entre apprentissage et gestion de carrière. Cette théorie du capital humain aboutit à la disparition des conventions collectives : les contrats de gré à gré sont la négation du droit du travail, ce dernier ayant été créé pour compenser quelque peu l'inégalité des parties dans le contrat de travail. Place à la remise en cause permanente de la valeur des personnes, éternellement flexibles et adaptables. Le profilage (orientation, embauche) permet de s'arranger pour que personne ne corresponde au format à atteindre ; la « mise à nu » permet de trouver des failles, ce qui rend inhumains les entretiens d'embauche ou de carrière et développe la culpabilisation¹⁹. Des droits individuels remplacent les droits de l'homme et du citoyen. La réussite comme l'échec sont individuels. Les antagonismes sociaux, les classes sociales s'évaporent : c'est chacun contre les autres, comme dans la télé-réalité. Il n'y a plus de défense des personnels ni de recours en regard du droit du travail puisqu'il n'y a plus de droit du travail. L'individualisation exacerbée aboutit également à l'extinction du syndicalisme au profit du partenariat social.

Refusons la division et défendons ensemble les droits collectifs en nous opposant au fichage des compétences !

Grâce aux actions du CNRBE, la mise en œuvre du fichage scolaire est contestée, freinée, médiatisée. Des luttes sur le terrain ont empêché ou retardé la mise en œuvre de Base Élèves. Des directeurs d'école qui se sont opposés à Base Élèves ont été sanctionnés, jusqu'à la perte de leur emploi de direction. Ils ont déposé des recours : à ce jour, un d'entre eux a retrouvé son poste de direction. Dans le secondaire, le Livret Personnel de Compétences est contesté (l'application numérique pour le primaire n'a pas encore été généralisée).

Le Conseil d'État, saisi par deux requérants du CNRBE, a reconnu en 2010 des illégalités dans Base Élèves et dans la Base Nationale des Identifiants Élèves, tout en permettant au ministère de modifier les applications sans les supprimer. Le droit d'opposition des parents d'élèves à Base Élèves pour motif légitime a été reconnu par le Conseil d'État. Des recours ont été déposés par des parents d'élèves contre des Inspecteurs d'Académie qui leur ont malgré tout refusé ce droit ; le Tribunal Administratif de Bastia a confirmé en 2012 ce droit d'opposition. Environ 2.100 parents d'élèves ont porté plainte contre X au sujet de Base Élèves

18 « Pour un niveau de demande donné, correspondant à un certain type de compétences, l'augmentation de l'offre résultera en une baisse des salaires réels pour tous les travailleurs qui disposaient déjà de ces compétences. »

19 Quand un salarié n'était pas qualifié, on ne jugeait que son bagage, susceptible de remédiation par de la formation. Avec les compétences, on va déclarer un salarié « apte » ou « non-apte », voire « incompétent », on juge ses capacités et sa personne.

entre 2009 et 2010. Le procureur de Paris a classé sans suite ces plaintes en 2010, tout en adressant un rappel à la loi au service juridique du ministère de l'Éducation Nationale. Quatorze parents d'élèves ont déposé de nouvelles plaintes en 2011 pour obtenir la désignation d'un juge d'instruction.

En 2009 le Comité des Droits de l'enfant des Nations Unies a adressé de sévères recommandations au gouvernement français concernant le fichage scolaire. La même année la Représentante du Secrétaire Général des Nations Unies sur la situation des Défenseurs des Droits de l'Homme dans le monde a reconnu que les directeurs d'école sanctionnés ou menacés de l'être pour leur opposition au fichage scolaire l'étaient pour protéger les Droits de l'Homme. De nombreux parlementaires ont interrogé les ministres de l'Éducation Nationale au sujet du fichage scolaire et de nombreuses collectivités territoriales ont émis des vœux contre ce fichage²⁰.

Sans ces actions, le fichage de la jeunesse aurait été mis en œuvre beaucoup plus rapidement et de manière encore plus liberticide. Mais le fichage des compétences est toujours d'actualité, malgré le changement de majorité politique. Il menace nos libertés et le droit du travail. Dans d'autres administrations, le fichage gangrène les rapports humains, particulièrement dans l'aide sociale et les soins psychiatriques, où les données collectées sont effarantes.

Avec cette lettre, notre premier objectif est de partager nos informations. Vous trouverez des dossiers complémentaires sur le site du CNRBE : <http://retraitbaseeleves.wordpress.com/>

Nous comptons sur vous pour débattre, au sein de votre organisation, de cette question du fichage des compétences, et pour diffuser des informations sur cette thématique, à vos adhérents et au public.

Bien entendu, nous souhaitons entreprendre en concertation avec vous une mobilisation forte contre le fichage tout au long de la vie, car les enjeux sont majeurs et nécessitent une réplique la plus large possible.

Nous restons à votre disposition pour approfondir le sujet et pour engager des actions concrètes.

Janvier 2013

Le Collectif National de Résistance à Base Elèves (CNRBE)
<http://retraitbaseeleves.wordpress.com/> – base-eleves@orange.fr

P.S : Nos luttes nécessitent une solidarité financière, pour aider les enseignants victimes de sanctions à cause de leur opposition au fichage des élèves, et pour payer les frais de justice occasionnés par les nombreux recours. Nous disposons d'une caisse de solidarité, nous serions ravis de votre soutien financier.

<http://retraitbaseeleves.wordpress.com/category/soutiens/>

20 Voir sur notre site les pages consacrées aux vœux des collectivités territoriales : <http://retraitbaseeleves.wordpress.com/2012/01/07/les-elus-se-mobilisent-contre-les-fichiers-scolaires>